



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

## **Mouvements C2/C3 – classement des postes**

### **LA CHARRUE AVANT LES VOEUX**

Que de cachotteries, de non-dits, bref d'erreurs de communication, autour du classement des postes et des possibilités de formuler des vœux en toute connaissance de cause à ce mouvement comptable C2/C3 !

Le ton était donné par la Direction Générale dès le [groupe de travail national du 10/12/2020](#) où la délégation **FO-DGFIP** avait dû pousser SPIB dans ses retranchements pour glaner des informations un peu plus précises sur le classement des postes 2021 et aussi les perspectives du classement cible 2023.

Deux mois après, et alors que la campagne de mouvements sur postes comptables C2/C3 de 2021 s'achève le 26 février, où en sommes-nous ?

- Les travaux sur le classement 2021 sont désormais terminés, si l'on en croit l'instruction n° 2021/02/3089 du 9 février 2021 publiée sur NAUSICAA qui donne le classement projeté au 31/12/2021 pour tous les postes comptables de la catégorie C4 à la catégorie C1.
- Les comptables n'ont aucune visibilité sur le devenir de leur poste à horizon 2023, doivent-ils rester ? Sera-t-il déclassé ? Sera-t-il supprimé/absorbé ? Belle perspective de carrière de ne pouvoir se projeter à horizon 2 ans !
- Pourtant, nous avons aussi pu comprendre que les propositions de classement cible 2023 des postes comptables de chaque Direction aux Délégations et leur validation par ces dernières constituaient un préalable à la sortie du classement 2021. Donc les informations sont en Direction. Pourquoi tant de cachotteries ?
- Des audioconférences associant les représentants des personnels ont commencé d'être organisées en local sur le classement des postes. Les collègues sont en droit de savoir de quoi demain sera fait. Certains directeurs ont commencé à communiquer. Le moins que l'on puisse dire est que ce qu'ils annoncent donne quelques aperçus de la « logique » du système : des trésoreries classées C2-1 qui se transforment en SGC classé C3-1, des SIP C2-3 passant C3-1 ou encore HEA passant 1027 !

Qu'à cela ne tienne, les travaux d'actualisation de la méthode de classement devaient la rendre « plus simple avec des résultats plus lisibles ».

Un document interne à la Direction Générale parlait même de « construire une méthode simplifiée par un classement plus transparent, intégrant les réflexions du groupe de travail

(NDLR : lequel ? Aucune organisation syndicale n'était au courant !) menées avec les délégués et le réseau ».

### **Des précisions sur le référentiel C2/C3 qui a fait tant causer !**

Parallèlement, **FO-DGFIP** a pu obtenir les renseignements selon lesquels le document annexe 2 dénommé "référentiel des postes comptables" publié en annexe à la note de service du 10 février 2021 correspond au périmètre de postes tels que proposés aux cadres (logique identique au mouvement C1).

Pour les postes C2/C3 : ce sont tous les postes en vacances initiales proposés « au choix » hors règles de gestion (postes vacants) ... Pour les postes C3, sont également recensés les postes en vacances potentielles, susceptibles de se libérer en cours de mouvement (avec l'indication du mode de recrutement, règle de gestion ou appel à candidature au choix ultérieur). Ce référentiel ne comprend pas les 154 SGC créés le 1er janvier 2021 et déjà pourvus. Seuls figurent dans l'annexe 2, les 60 SGC qui n'ont pas été pourvus. L'annexe 2 permet donc de n'afficher que les postes "utiles" aux candidats.

Dans le Finistère, la Directrice a présenté aux comptables du réseau lors d'une réunion en date du 19 février dernier, un document de travail en perspective du classement des postes comptables issus du NRP à l'horizon de 2023. Dans ce contexte, les changements concernent les SIE de Brest, Morlaix et Quimper ainsi que le SIP et le SPF de Brest classés C1 jusqu'à présent et qui passeraient en catégorie C2. La Trésorerie de Quimper classées actuellement C1 passerait C3 (SGC) et celle de Rosporden de C3 en C2 (SGC). La Paierie départementale passerait de la catégorie C2 à C1. Le service départemental de l'enregistrement (SDE) serait en catégorie C3 lors de sa création en 2023. Les services SAD, PCR, et SDIF deviendraient des services administratifs indiciés (HEA).

Ce processus devrait conduire à une redistribution des indices comptables vers des emplois A+ administratifs (+11) ce qui se traduirait à terme par l'implantation supplémentaire d'AFIPA (+3), IP (+4), IDIV-HC (+2), IDIV-CN (+2).

Pour **F.O.- DGFIP**, ce nouveau classement présenté comme un gage de stabilité augure mal pour ces structures issues du NRP, notamment dans la perspective de la création de pôles nationaux d'appui qui risquent fort de les vampiriser et de les placer dans une position de sous-traitant. **F.O.- DGFIP revendique le RETRAIT du NRP et le maintien d'un maillage territorial de la DGFIP à même de répondre aux besoins prégnants de proximité en matière de service public !**

